

Conseil municipal du 5 décembre 2016

Compte rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Ingrid MEUNIER, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD, Bernard THIEN, Serge DUMAS, Lucien BATTANDIER

MEMBRES ABSENTS : Pierre-Antoine DEJOB

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

 le compte rendu du conseil municipal du 4 novembre 2016

Cimetière

Monsieur le Maire dresse un bilan des travaux de réalisation du columbarium et des réseaux d'écoulement des eaux mis en place dans les allées du cimetière.

Le conseil municipal accepte d'inscrire au budget 2017 :

- la pose de 11 cases supplémentaires au columbarium
- la pose de caniveaux et canalisations dans le cimetière
- la réfection du mur le long de la voie départementale

Recrutement Jean-Claude FAELLI en 2017

Monsieur le Maire informe que Jean-Claude FAELLI cesse son activité au 31 décembre 2016. Afin de terminer les travaux de réalisation du columbarium, le conseil municipal décide de l'embaucher par le biais d'un contrat pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Tarif des concessions funéraires

Le conseil municipal fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Concessions pleine terre ou caveau

Concessions cinquantennaires : 90.00 € le m²

Concessions trentennaires : 75.00 € le m²

Concessions temporaires de 15 ans : 50.00 € le m²

Case du columbarium

15 ans : 300 €

30 ans : 500 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres GRATUITE

Gravure à la charge de la famille du défunt mais réalisée par la commune

Recrutement d'un agent recenseur

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 18 février 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- Delphine LORON TRAVARD donne lecture du compte rendu du conseil d'école du lundi 7 novembre.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande du basket club de Noirétable pour la location de la salle des fêtes avec la cuisine.

Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif association extérieure à Champoly sans cuisine (180 € au lieu de 240 €) du fait que des enfants de la commune sont inscrits au club.

- Le conseil municipal donne son accord pour abaisser le mur entre la Cure et la Propriété Girodet.
Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur Girodet afin de discuter des possibilités.
- Le conseil municipal avait émis un avis favorable à la pose d'un miroir routier de sécurité à La Planche. S'agissant d'une voie départementale la commune devait avoir l'autorisation de la DDT.
Après consultation de leurs services nous avons été informés que la pose d'un miroir n'est pas autorisée hors agglomération.
- Monsieur le Maire fait part :
 - des remerciements du Comité des Fêtes de Champoly
 - d'une invitation à l'assemblée générale du Rugby Haut-Forez jeudi 15 décembre 2016 à 19h30 aux salles
- Suite au départ de l'association Passerelle 109 de la Cure, Monsieur le Maire donne des informations suite à l'état des lieux réalisé en présence du Président de l'association, de Lucien BATTANDIER et Serge DUMAS.

Séance levée à 22 h 30

Le Maire
Daniel PEROTTI